

Commune de Marcihac-sur-Célé, 46160

Compte rendu de la séance du 15 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcihac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. Jean-Paul MIGNAT, Maire.
Date de la convocation : 11 septembre 2023

Présents : Jean-Paul MIGNAT, Henri-Paul LIEURADE, Jean-François BLUM, Éric LAVILLE, Véronique JOURDAN, Éric ROUSSEAU, Laurent LE MOING, Sandra ZOGRAPHOS.

Absents excusés : Michel DELPECH (pouvoir Éric LAVILLE), Michel NADAL (pouvoir Véronique JOURDAN), Carine LE LOUREC (pouvoir Sandra ZOGRAPHOS).

Secrétaire de séance : Laurent LE MOING

ORDRE DU JOUR

1. Réorganisation des horaires du personnel de la garderie et de la cantine, et réorganisation de la cantine après inspection vétérinaire (Véronique/Sandra/Éric).
2. Le point sur Le pré de Pierrette.
3. Le point sur le barrage.
4. Le point sur l'Abbaye.
5. Le point sur le marché (Véronique/Michel).
6. Le point sur la voirie (Éric).
7. RDV avec l'EPF (Maison Prieur).
8. Modifications budgétaires.
9. Boulangerie.
10. Questions diverses.

Réorganisation des horaires du personnel de la garderie et de la cantine, et réorganisation de la cantine après inspection vétérinaire

L'inspection sanitaire a relevé un certain nombre de points à améliorer pour les conditions d'utilisation de la cantine scolaire : Il est demandé d'établir un plan contre les nuisibles, en l'absence de moustiquaire sur la porte de la cuisine. Isabelle Roques est inscrite à un stage de formation à l'hygiène.

Les horaires ont été aménagés pour Florence Boudier, qui participe quinze minutes de plus au service scolaire afin de permettre à Mme Roques Isabelle d'assurer convenablement son travail à la cantine. Lors d'une contre-visite, il a été constaté qu'un réfrigérateur ne fonctionnait pas. Il paraît urgent de le remplacer en s'équipant d'un grand réfrigérateur neuf. Une étude de prix sera réalisée.

Le point sur Le pré de Pierrette

Jean-Paul MIGNAT propose de réaliser une installation électrique sur la parcelle en conformité. Elle pourra servir lors de spectacles ou toute utilisation de cet espace.

Jean-François BLUM annonce la venue prochaine de Natura 2000 et du Syndicat des eaux rivière Célé dans le cadre du futur aménagement du terrain et pour évaluer les risques d'inondations.

La question de la présence de bambous est posée, ainsi que de la manière de les retirer.

Éric LAVILLE soulève le problème d'irrégularité du terrain, qui rend la tonte et l'entretien difficile, et demande que la parcelle puisse être aplanie pour en faciliter l'entretien. Cette demande sera faite auprès d'un agriculteur de la commune ayant le matériel approprié pour ce genre de travaux. Une demande à un entrepreneur sera également faite.

Le point sur le barrage

M. le Maire lit au conseil le dernier courrier reçu de la préfecture. Il est rappelé à la commune que le délai pour le projet de réfection du barrage était fixé au mois de novembre 2023 et que les délais accordés ont été largement dépassés.

Jean-Paul MIGNAT rappelle qu'après deux entrevues avec Madame la sous-préfète, il a été décidé qu'une entrevue avec Madame la préfète était souhaitable, ainsi qu'avec le nouveau directeur de la DDT pour agir rapidement. Madame la préfète a le pouvoir dérogatoire d'intervenir face à la complexité du problème, ainsi que d'en régler l'aspect légal.

M. le Maire lit au conseil le courrier adressé à Madame la préfète, lui faisant part de la situation et des délais à respecter, rappelant le bilan des études techniques et juridiques effectuées.

Il demande audience auprès de la Préfecture et de réunir toutes les parties : la DDT, le syndicat mixte rivière Célé et le meunier.

Jean-Paul MIGNAT fait part au conseil du souhait du meunier de mettre en vente le moulin.

Des investisseurs seraient en négociations pour se porter acquéreurs des turbines électriques ainsi que du barrage pour 1 euro symbolique.

Le meunier précise qu'il sera amené à louer le moulin au futur acquéreur le temps de la transaction.

Sandra ZOGRAPHOS pose la question de la possibilité d'acquérir le moulin pour la commune.

Le rachat du moulin se ferait sans l'obtention de subventions.

Un emploi devrait être maintenu.

M. le maire précise que l'affaire de vente ne pourra être conclue tant que la préfecture n'aura pas déterminé quelles sont les possibilités pour la commune. Jean-Paul MIGNAT indique que l'acheteur pourra être aidé financièrement s'il renforce les capacités des turbines.

Éric Rousseau précise que le territoire cherche à développer ce type d'installations hydro-électriques.

Jean-Paul MIGNAT indique qu'une réunion aura lieu pour favoriser l'installation de production électrique solaire avant la fin de l'année. Il devra recenser toutes les réserves potentielles en dehors des sites protégés.

Le point sur l'Abbaye

M. le maire s'interroge sur la qualité du travail de la communauté de commune. Celle-ci est sollicitée par la fondation Berne depuis le 26 juillet sans aucun retour ni réponse.

Le 4 août, M. le maire s'est adressé à la présidente de la communauté de commune pour connaître l'état d'avancement du projet et la réalisation des études, et savoir si la première tranche des travaux sera réalisable.

Il a été répondu le 16 août qu'une demande sera faite à leur retour de congés.

M. le maire demande à ce qu'un comité de pilotage se réunisse et s'interroge sur les actions réalisées en constatant l'absence d'avancement.

Le point sur le marché

Véronique JOURDAN souhaite créer un règlement de marché pour l'année prochaine et le proposer aux commerçants habitués. Après la plainte d'une commerçante pendant l'été, un responsable des commerces ambulants s'est manifesté cherchant à comprendre ce qu'il s'était produit.

Ce dernier propose l'envoi d'un modèle de règlement tout en précisant que le marché doit disposer de places disponibles pour les commerces ambulants. Véronique JOURDAN demande à ce que l'enregistrement des recettes de cet été soit fait.

Le point sur la voirie

Éric LAVILLE indique que l'ensemble des travaux ont été réalisés sur la commune, avec le récent resurfaçage du chemin de Pech Merlu. La commission voirie de la communauté de commune s'engage à débloquer davantage de fonds pour l'entretien des ouvrages d'art.

Il précise que cette commission devrait à l'avenir accorder à certaines communes du secteur sud une enveloppe plus importante.

Véronique JOURDAN demande quand seront disponibles les numéros de rue. Leur fabrication est en attente car l'entreprise est en congés.

RDV avec l'EPF (Maison Prieur)

M. le maire propose de constituer un comité pour étudier les différents financements des projets communaux. Il demande parmi le conseil qui souhaite s'engager dans les différents travaux communaux et l'étude de coût de la Maison Prieur, afin de proposer au conseil municipal un ensemble de projets : classement ERP, plan communal, cimetière, etc.

Sont désignés Éric LAVILLE, Jean-François BLUM, Sandra Zographos, Véronique Jourdan.

Jean-Paul MIGNAT indique qu'il sera possible de vendre l'ancien gîte communal en passant par les Domaines ou par un notaire.

Tout projet de travaux sur l'ancien gîte, étant classé monument historique, entraînera un délai d'instruction supérieur à six mois. L'architecte des Bâtiments de France propose de classer la toiture

comme "dangereuse" afin de se charger de sa mise en sécurité. Cette mise en sécurité devra être réalisée avant toute visite du bâtiment.

Les devis des couvreurs sont toujours attendus.

Sandra ZOGRAPHOS s'interroge sur l'aménagement du projet de la Maison Prieur.

Modifications budgétaires : néant

Boulangerie de Marcilhac

Les commerçants souhaitent mettre leur commerce en vente. Le conseil s'engage à transmettre leur annonce de vente.

Questions diverses

Jean-Paul MIGNAT indique que Mme Claverie de Monteil demande l'autorisation de disposer d'un petit terrain communal pour y installer une fosse toutes eaux. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Jean-Paul MIGNAT communique les derniers chiffres du recensement de l'INSEE :

habitants 173,

résidences principales 105,

secondaires 151,

adresses collectives 12.

Jean-Paul MIGNAT évoque le plan communal de sauvegarde existant qui serait à réactiver.

Jean-François BLUM rappelle que les plans de sauvegarde existent, indique que le Grand Figeac propose de participer à son élaboration par un bureau d'étude. M. le maire a refusé cette proposition.

Éric LAVILLE rappelle que les plans de sauvegarde communaux doivent intégrer la sécurité incendie en conformité avec la législation. Il propose de fédérer les actions en créant une association pour la gestion des parcelles et leur nettoyage. Un courrier pourrait être envoyé à tous les habitants en attente d'une réponse de leur part.

Jean-Paul MIGNAT mentionne que le réseau téléphonique cuivre sera prochainement retiré entre 2024 et 2025. Onze personnes ne sont toujours pas raccordées à la fibre.

Fin de séance à 22h36.